

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	7
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	22 novembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	22 novembre 2023



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET (arrivée 19 h01), Madame Emma ABREU (arrivée 19h01), Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, (arrivée 19h36) Madame Danièle KAMENI (19h03), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (19h05)

**Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Madame Nadia GHARNIT  
Monsieur Samir METIDJI

**POUVOIRS :**

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Monsieur Gabriel GREZE donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Maria ALVES  
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

Conseil Municipal du 28 novembre 2023 délibération n° 2023-126/11-13

**OBJET : CONVENTION AVEC L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF « L'OASIS » PORTANT SUR L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,  
Vu l'article D 312-10-3 du code de l'action sociale et des familles concernant le Projet d'Accompagnement Individualisé,  
Vu l'article L.112-2 du code de l'éducation concernant le Projet Personnalisé de Scolarisation,  
Vu l'article D 351-5 du code de l'éducation définissant les actions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins des élèves présentant un handicap.  
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 novembre 2023,

**Considérant** que la commune souhaite faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap,

**Considérant** la demande de l'IME l'Oasis.

**Considérant** la nécessité de mettre en œuvre une convention de coopération entre l'IME l'Oasis et les écoles KERGOMARD, ARISTIDE BRIAND, JOLIOT CURIE, RÉPUBLIQUE et CHARLEMAGNE.

Entendu l'exposé de Monsieur William MUSUMECI, conseiller municipal délégué à la santé, à la prévention au handicap et au devoir de mémoire,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er :

APPROUVE la mise en place d'un partenariat avec l'IME l'Oasis durant l'année scolaire 2023- 2024.

### Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération entre l'IME l'Oasis et les écoles maternelles KERGOMARD, ARISTIDE BRIAND, JOLIOT CURIE, RÉPUBLIQUE et CHARLEMAGNE ainsi que tous les actes y afférents.

### Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire 	<b>Maria ALVES</b> Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20231205-23\_08626-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2023  
Date de réception préfecture : 05/12/2023